

**Version finale (modifiée)**

# **PLAN DE GESTION & PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUELS 2012**

**European Agency for Safety and Health at Work  
(EU-OSHA), Bilbao,  
Mars 2012**

# Table des matières

1. Message de la directrice .....	3
2. Perspective pluriannuelle .....	4
2.1. Mission et vision de l'Agence .....	4
2.2. Objectifs stratégiques de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail .....	4
2.3. Objectifs généraux .....	5
2.4. Progression vers la réalisation des objectifs pluriannuels .....	7
3. Ressources financières et humaines .....	8
4. Programme de travail 2012 .....	9
4.1 Observatoire européen des risques .....	9
4.2 Informations sur l'environnement professionnel .....	14
4.3 Communication, campagnes et promotion .....	18
4.4 Travail en réseau et coordination .....	23
4.5 Gestion des ressources .....	27
Annexe I: Informations sur les indicateurs définis dans la stratégie 2009-2013 de l'Agence .....	29

# 1. Message de la directrice

Contribuer à rendre les lieux de travail plus sûrs, plus sains et plus productifs, telle est l'ambition de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail.<sup>1</sup> En d'autres termes, sécurité, santé et productivité vont main dans la main.

Cet objectif est parfaitement conforme à la stratégie «Europe 2020», selon laquelle «Pour relever les défis du vieillissement de la population et d'une concurrence mondiale toujours plus dure, l'Europe doit exploiter pleinement son potentiel de main-d'œuvre»<sup>2</sup>. Il ne sera possible de faire passer le taux d'emploi actuel des travailleurs de 20 à 64 ans de 69 % à 75 % en 2020 qu'en contribuant considérablement à l'amélioration de la sécurité et de la santé sur les lieux de travail de l'Union européenne.

L'EU-OSHA reconnaît pleinement sa responsabilité et son rôle dans la réalisation de l'objectif consistant à créer une économie intelligente, durable et inclusive, avec des niveaux d'emploi, de productivité et de cohésion sociale élevés. L'une de ses principales contributions est d'œuvrer pour l'amélioration des conditions de travail en vue de réduire les inégalités sanitaires et de promouvoir la santé et l'activité des seniors.

En 2012 doit être adopté un nouveau document d'orientation de l'UE sur la sécurité et la santé au travail. Il importe de s'assurer que l'EU-OSHA est prête à jouer pleinement son rôle dans la concrétisation des objectifs stratégiques de l'Europe. Elle entend donc préparer sa propre nouvelle stratégie en 2012, pour adoption début 2013. Cette nouvelle stratégie remplacera l'actuelle stratégie 2009-2013 de l'EU-OSHA.

La campagne de l'Agence sur un partenariat pour la prévention des risques sera lancée en 2012 et se poursuivra en 2013. Elle s'articulera autour des deux concepts indissociables du leadership et de l'implication des travailleurs qui sont les éléments clés d'une prévention réussie dans le domaine de la SST. C'est en effet à la direction d'ouvrir la voie et de montrer l'exemple au reste de l'organisation. Ceci est vrai pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille. Si la direction d'une entreprise ne fait pas preuve de leadership et ne montre pas clairement sa volonté de développer la bonne culture au sein de l'organisation, il sera impossible de motiver les employés pour qu'ils s'impliquent à leur tour; de ce fait, l'entreprise ne recherchera pas le soutien nécessaire et l'expertise d'organisations tierces, et la santé et la sécurité seront probablement considérées comme un «poids» et une obligation plutôt que comme un véritable moteur de performance professionnelle, ce qu'elles peuvent et devraient être.

Toutefois, les travailleurs ont un rôle important à jouer. Les résultats seront très probablement meilleurs si l'on encourage les travailleurs à prendre part aux questions de SST plutôt que s'ils s'en remettent entièrement aux syndicats ou à la direction pour «tout régler». Chacun sait que la participation active des travailleurs est cruciale et que la présence de représentants de la sécurité fait une réelle différence.

L'un des événements clés sera le lancement de cette campagne le 18 avril avec la participation à haut niveau de la Commission, de la présidence danoise de l'UE et de l'Agence elle-même. C'est cependant la portée des activités qui garantit leur efficacité. L'Agence travaillera donc avec ses points focaux pour s'assurer qu'elles sont menées dans tous les États membres et dans les pays de l'EEE-AELE.

Une autre activité essentielle de 2012 sera la poursuite de l'élaboration de l'instrument d'évaluation des risques interactif en ligne et du projet de médias sociaux. Ces deux projets contribuent à relever des défis qui existent déjà depuis quelque temps mais que les nouvelles technologies permettent de traiter efficacement.

Christa Sedlatschek  
Directrice

---

<sup>1</sup> Stratégie 2009-2013 de l'Agence

<sup>2</sup> Commission européenne, «Europe 2020. Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive», 2010.

## 2. Perspective pluriannuelle

Le plan de gestion annuel 2012 a été élaboré dans le cadre global établi par la stratégie 2009-2013 de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé (l'«Agence»)<sup>3</sup>. La stratégie définit la mission, la vision et les objectifs généraux de l'Agence. Chaque activité spécifique du plan de gestion doit contribuer à la réalisation des objectifs généraux. Il est important de souligner que la nature de la plupart de l'Agence ne permet pas d'en observer les effets au cours de la période du plan de gestion. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire de se situer dans une perspective pluriannuelle.

### 2.1. Mission et vision de l'Agence

*L'énoncé de mission* définit ce que fait l'Agence:

*L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail est l'organe de l'Union européenne chargé de la collecte, de l'analyse et de la diffusion d'informations pertinentes pouvant répondre aux besoins des milieux impliqués dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.*

L'énoncé de mission est complété par un **énoncé de vision** qui présente les objectifs de l'Agence:

*L'Agence vise à devenir le centre européen d'excellence pour les informations sur la sécurité et la santé au travail, en promouvant une culture préventive visant à rendre les lieux de travail européens actuels et futurs à la fois plus sûrs, plus sains et plus productifs.*

### 2.2. Objectifs stratégiques de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

Dans le cadre du règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil du 18 juillet 1994 (tel que modifié ultérieurement)<sup>4</sup> et dans le contexte de la mission et de la vision de l'Agence (compte tenu des ressources disponibles et du contexte institutionnel), six objectifs stratégiques ont été définis pour la période 2009-2013. Ces objectifs stratégiques définissent les résultats plus concrets à atteindre pour accomplir la vision.

Ces objectifs sont les suivants:

- *sensibiliser aux risques qui pèsent sur la sécurité et la santé au travail et à leur prévention*
- *identifier les bonnes pratiques en matière de sécurité et de santé au travail et faciliter leur échange*
- *anticiper les risques nouveaux et émergents afin de faciliter les actions préventives*
- *promouvoir la coopération des États membres en matière de recherche et de partage d'informations*
- *promouvoir la mise en réseau afin d'utiliser au mieux les ressources disponibles pour la sécurité et la santé au travail en Europe et au-delà*
- *faire de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail un exemple en matière de responsabilité sociale et environnementale.*

---

<sup>3</sup> Disponible à l'adresse suivante:

[http://osha.europa.eu/en/publications/work\\_programmes/strategy2009-2013](http://osha.europa.eu/en/publications/work_programmes/strategy2009-2013)

<sup>4</sup> Modifié par le règlement (CE) n° 1643/95 du Conseil du 29 juin 1995, le règlement (CE) n° 1654/2003 du Conseil du 18 juin 2003 et le règlement (CE) n° 1112/2005 du Conseil du 24 juin 2005.

Si les cinq premiers objectifs guident les travaux de l'Agence par rapport au monde extérieur, le dernier concerne l'Agence en tant qu'organisation.

Les activités prévues dans le présent plan de gestion annuel ont été sélectionnées pour aider à la réalisation des objectifs stratégiques et de la vision, et sont orientées par la mission. La stratégie de l'Agence comprend aussi plusieurs spécifications concernant le fonctionnement l'Agence, qui ont guidé la conception des activités et qui serviront de base à leur mise en œuvre.

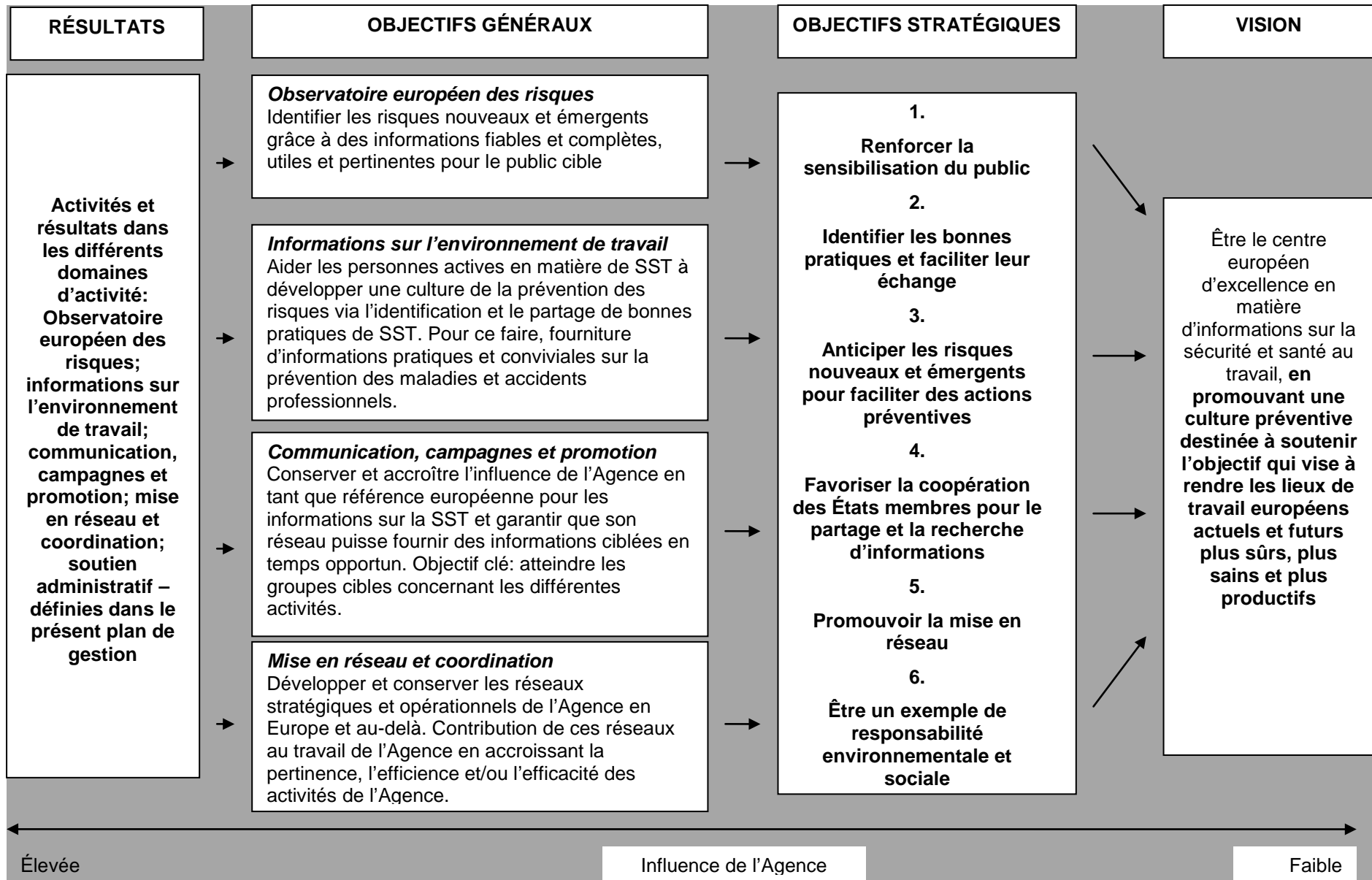
### **2.3. Objectifs généraux**

Les objectifs généraux de l'Agence ont été définis dans sa stratégie quinquennale 2009-2013 et décrivent les effets et les résultats que l'Agence souhaite produire dans les différents domaines d'activité liés à la mission durant la période stratégique.

Ils reposent sur un examen de la meilleure manière de contribuer à la réalisation de la vision de l'Agence et à la concrétisation de ses objectifs stratégiques. Outre le domaine d'activité du soutien administratif, quatre domaines d'activité liés à la mission ont été créés. La structure de ces domaines d'activité garantit un cadre cohérent pour la fixation d'objectifs, l'allocation des ressources, l'organisation de l'Agence et l'établissement de rapports/le suivi.

Pour atteindre ses objectifs généraux et réaliser sa vision, l'Agence compte sur la participation active d'un certain nombre d'intermédiaires, en premier lieu les États membres de l'UE et de l'EEE et les partenaires sociaux. Aussi la réalisation, ou la non réalisation, des objectifs pluriannuels ne dépend-elle pas uniquement de l'Agence.

Le lien entre la vision, les objectifs stratégiques et généraux, et les activités de l'Agence sont présentés à la page suivante. Nous verrons également que l'Agence contrôle davantage les moyens mis en œuvre que la réalisation de l'énoncé de vision. La création d'une culture de prévention des risques dépend des actions de l'Agence, mais également d'autres facteurs significatifs.



## **2.4. Progression vers la réalisation des objectifs pluriannuels**

Le plan de gestion en cours se fonde sur les objectifs fixés par la stratégie 2009-2013 de l'Agence et sur une évaluation de l'état d'avancement actuel de ces objectifs.

Des données clés concernant les progrès accomplis pour réaliser les objectifs d'impact fixés par la stratégie de l'Agence sont jointes en annexe à ce document. Les indicateurs utilisés ont été définis dans la stratégie 2009-2013 de l'Agence.

Les données disponibles montrent invariablement que l'EU-OSHA est sur la bonne voie pour remplir ses objectifs stratégiques. L'Agence vise essentiellement à accroître la sensibilisation aux risques et à leur prévention en Europe. On estime que le niveau de sensibilisation s'est accru au cours de ces dernières années, et que l'Agence a contribué à cette évolution, en particulier au niveau européen, mais aussi au niveau des États membres. Un autre signe de l'impact de l'Agence est le retour positif attribuant des changements de comportement aux informations fournies par l'Agence.

Au niveau des objectifs définis pour les différents domaines, les résultats sont encourageants en ce qui concerne la portée, de même que la qualité et l'impact. S'agissant de la portée, les statistiques de consultation du site web et les relevés d'articles de presse révèlent que l'Agence atteint un grand nombre d'utilisateurs. Ce résultat est conforté par l'expansion continue de l'utilisation des canaux de communication et tout récemment des médias sociaux. Sur le plan de la qualité et de l'impact, les évaluations des produits de l'Agence sont généralement positives, notamment en termes d'utilité, de fiabilité et de portée.

Ces données de suivi sont confirmées par une évaluation générale externe de la stratégie de l'Agence effectuée en 2010-2011. Celle-ci indique que l'Agence est sur la bonne voie pour remplir ses objectifs, et que les activités menées sont très pertinentes par rapport aux besoins qu'elles sont censées satisfaire. Cette évaluation constituera un apport majeur pour l'élaboration de la prochaine stratégie de l'Agence, dans laquelle certains des points à améliorer seront pris en compte.

En conclusion, les éléments d'appréciation disponibles ne justifient aucune modification majeure en 2012 dans le plan de mise en œuvre de la stratégie 2009-2013 de l'Agence.

### 3. Ressources financières et humaines

Les ressources suivantes sont nécessaires à la mise en œuvre des activités de ce programme et ils se correspondent avec le Tableau des Effectives (pour des Agents Temporaires) et l'estimation des Agents Contractuels dans le Budget pour 2012:

#### Ressources humaines (Agents temporaires)

Domaine	Agents temporaires	
	2011	2012
Unité Prévention et recherche	15	15
Communication, campagnes et promotion	11	11
Travail en réseau et coordination	7	7
Soutien administratif	11	11
Total	44	44

#### Human Resources (Agents contractuels)

Domaine	Agents contractuels	
	2011	2012
Unité Prévention et recherche	5	5
Communication, campagnes et promotion	8	8
Travail en réseau et coordination	3	3
Soutien administratif	10	10
Total	26	26

\* Les chiffres n'incluent pas un agent contractuel financé par les fonds du programme (IPA).

#### Ressources financières (Dépenses opérationnelles)

Domaine	Total (EUR)	
	2011	2012
Unité Prévention et recherche	2,160,250	2,291,600
Communication, campagnes et promotion	4,318,190	4,440,000
Travail en réseau et coordination (*)	1,338,060 + 1,309,992 (IPA)	1,168,495 + 660,916 (IPA)

(\*) Comprend les missions de support administratif ainsi que les dépenses de traduction



## 4. Programme de travail 2012

Le travail de l'Agence s'articule autour de quatre domaines d'activité liés à la mission:

- Observatoire européen des risques
- Informations sur l'environnement professionnel
- Communication, campagnes et promotion
- Travail en réseau et coordination

En outre, des fonctions de soutien administratif sont organisées au sein du domaine des ressources humaines.

Dans les pages suivantes, nous décrivons les objectifs et les actions liés à ces cinq domaines d'activité. À la suite de la réorganisation opérationnelle de l'Agence, les domaines liés à l'Observatoire européen des risques (ERO) et aux informations sur l'environnement professionnel sont gérés au sein de l'unité Prévention et recherche. Ils sont toutefois présentés ici dans des sections distinctes pour faciliter toute référence, ainsi que par souci de continuité avec les précédents plans de gestion annuels et la stratégie de l'Agence. Comme nous l'avons vu au chapitre 2, les activités des différents domaines d'activité sont définies dans la stratégie 2009-2013 de l'Agence. Elles ont pour but de contribuer à la réalisation des objectifs généraux pour les quatre domaines d'activité précédemment présentés.

Il est important de garder à l'esprit que la majorité des activités de l'Agence sont de nature pluriannuelle. Il ne faut pas oublier non plus que les effets des différentes activités ne sont parfois visibles que plusieurs années après leur réalisation. C'est également pour cette raison que les données pertinentes pour les différents indicateurs ne sont pas toujours disponibles à court terme.

### 4.1 Observatoire européen des risques

#### 4.1.1 Description et historique des activités

Grâce à son Observatoire européen des risques (ERO), l'Agence joue un rôle important dans l'identification des risques nouveaux et émergents et pour leur prévention. Pour ce faire, elle fournit un aperçu des questions de sécurité et de santé au travail en Europe, décrit les tendances et les facteurs sous-jacents, et anticipe les changements au travail ainsi que leurs conséquences probables sur la sécurité et la santé. L'ERO a également pour mission d'encourager le débat et la réflexion parmi les parties prenantes de l'Agence et entre les responsables à différents niveaux.

Les différentes tâches prévues par la Stratégie communautaire 2007-2012 ont été intégrées au travail de l'Observatoire par l'intermédiaire de la stratégie 2009-2013 de l'Agence et des plans de gestion annuels.

#### 4.1.2 Objectifs spécifiques dans le domaine d'activité

Le travail dans ce domaine est organisé autour de six objectifs spécifiques dont la finalité commune est de contribuer à la réalisation de l'objectif d'ensemble.

**Objectif spécifique 1: Établir une échelle de priorités concernant les recherches et les actions menées dans le domaine de la SST en identifiant et en suivant les tendances et en anticipant les risques nouveaux et émergents liés à la SST grâce à la réalisation d'une étude prospective de grande envergure**

L'«anticipation des risques» est une tâche essentielle de l'ERO dans la Stratégie de l'UE. Au cours des dernières années, les travaux réalisés se sont concentrés sur l'analyse des modèles existants et le développement d'une méthodologie adaptée. En 2010 et 2011, ils sont désormais axés sur la mise en œuvre d'une approche prospective à moyen terme (10 ans) afin d'identifier les nouveaux risques qui pourraient apparaître dans le domaine de la

SST sous l'influence des changements démographiques, scientifiques, technologiques, sociétaux et économiques.

Les scénarios produits dans le projet d'étude prospective 2010-2011 seront diffusés aux parties prenantes. Les activités de diffusion viseront non seulement les parties prenantes de la communauté de la SST, mais aussi ceux dont les décisions peuvent avoir une incidence sur l'avenir de la sécurité et de la santé des travailleurs occupant des «emplois verts», par exemple, au niveau européen, la DG Environnement, la DG Entreprises, la DG Recherche, la commission de l'environnement du Parlement européen, etc. Les scénarios ne constituant que des instruments et leur valeur découlant des discussions stratégiques qu'ils génèrent, ils seront utilisés, au-delà de leur diffusion, comme base pour l'engagement de débats avec les responsables de l'élaboration des politiques. Ces débats auront lieu dans le cadre d'une série d'ateliers visant à encourager ces derniers à appliquer les scénarios identifiés lors de leur examen des diverses options stratégiques ayant des effets sur la SST. Ces ateliers permettront de démontrer de quelle façon les méthodologies prospectives peuvent être appliquées à l'élaboration des politiques et aux prises de décisions concernant la SST.

En parallèle, des travaux de suivi seront entrepris pour étudier plus avant les emplois verts à risque, secteurs, groupes de travailleurs et/ou technologies d'intérêt particulier mis en évidence dans les scénarios. La portée de ces activités sera déterminée conjointement avec le groupe consultatif sur la prévention et la recherche<sup>5</sup> (PRAG) en 2011, au fur et à mesure que les scénarios seront disponibles.

L'exercice prospectif 2010-2011 sera évalué et, après consultation du PRAG, une proposition de suivi de l'exercice prospectif pour 2013-2014 (éventuellement ciblée sur un sujet, secteur ou groupe de travailleur différent) sera élaborée.

<b>Objectif spécifique 1:</b>	
<b>Indicateur:</b>	<b>Cible:</b>
Influence sur la recherche (long terme)	Augmentation (10 % par an) du nombre d'articles universitaires/médicaux citant l'Agence et/ou ses travaux.
Informers le débat politique (long terme)	Augmentation progressive au fil des années: en 2013, au moins 25 % des stratégies nationales et documents associés contiendront des références à l'Agence et/ou à ses travaux, et au moins 3 événements importants seront organisés tous les ans en partenariat avec des acteurs de l'UE.
Risques considérés comme pertinents et risques pertinents identifiés (court terme)	Augmentation progressive au fil des années: en 2013, au moins 60 % des experts indiqueront que l'ERO a identifié les risques pertinents.
Fiabilité de l'information (court terme)	Augmentation progressive au fil des années: en 2013, 80 % des experts indiqueront que les informations sont fiables.
<b>Principaux résultats:</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion de scénarios prospectifs auprès des décideurs politiques et d'un plus large public.</li> <li>- Ateliers visant à encourager l'application des scénarios lors de l'élaboration des politiques.</li> <li>- Propositions de suivi de l'exercice prospectif.</li> </ul>	

<sup>5</sup> À la suite de la fusion des unités relatives à l'Observatoire européen des risques (ERO) et aux informations sur l'environnement professionnel en une nouvelle unité, l'unité Prévention et recherche, le conseil de direction a demandé à l'Agence de revoir la structure de ses groupes consultatifs. Le conseil de direction réuni en mars 2011 a approuvé la création d'un seul *groupe consultatif sur la prévention et la recherche* couvrant les deux domaines du programme de travail.

**Objectif spécifique 2: Contribuer à une recherche plus pointue et renforcer les efforts de prévention via l'examen et l'analyse des études menées sur les facteurs de risques et les résultats en termes de santé**

L'ERO veut aider les responsables politiques à se tenir au courant des dernières avancées scientifiques de trois manières:

- courts comptes rendus portant sur des sujets nouveaux encore peu connus, ou pour lesquels les connaissances progressent rapidement, ou encore à propos desquels des changements significatifs sont intervenus récemment.
- rapports pointus qui fournissent une analyse plus approfondie des principaux thèmes; cette analyse sera fondée sur l'examen des enquêtes et des études de cas publiées dans le cadre des systèmes nationaux et européens de prévention, ainsi que sur des informations statistiques pertinentes.
- «OSHWiki», un canal de diffusion novateur des dernières connaissances en matière de SST, vise à fournir des informations fiables, approfondies, multilingues et faciles à mettre à jour, grâce à un outil de collaboration permettant la participation active de la communauté de la SST, et complète la gamme des produits existants et la stratégie d'information de l'Agence.

L'ERO utilisera ces méthodes pour fournir du matériel issu d'études en vue de la campagne 2014-15 pour des lieux de travail sains, *Des solutions pratiques pour les risques psychosociaux*, ainsi que pour la réalisation des thèmes prioritaires identifiés dans les objectifs spécifiques 1, 2 et 3 de la section consacrée à l'environnement professionnel, si nécessaire aux fins des objectifs à définir en 2011. Une analyse documentaire préliminaire sur les substances reprotoxiques sera notamment proposée dans le prolongement du rapport de l'Observatoire européen des risques (OER) sur les risques chimiques émergents.

Les travaux lancés en 2010-11 sur wiki-SST se poursuivront en 2012, année au cours de laquelle de nouveaux articles seront commandés et les membres de la communauté élargie de la SST seront invités à apporter leur contribution, dès que wiki-SST sera rendu accessible pour écriture à d'autres «auteurs approuvés».

<b>Objectif spécifique 2:</b>	
<b>Indicateur:</b>	<b>Cible:</b>
Informier le débat politique (long terme)	3 événements importants organisés tous les ans en partenariat avec des acteurs de l'UE.
Influence sur la recherche (long terme)	Augmentation (10 % par an) du nombre d'articles universitaires/médicaux citant l'Agence et/ou ses travaux.
Risques considérés comme pertinents et risques pertinents identifiés (court terme)	Augmentation progressive au fil des années: en 2013, au moins 60 % des experts indiqueront que l'ERO a identifié les risques pertinents.
Fiabilité de l'information (court terme)	Augmentation progressive au fil des années: en 2013, 80 % des experts indiqueront que les informations sont fiables.
<b>Principaux résultats:</b>	
- Analyses documentaires, rapports et articles wiki-SST à l'appui de la campagne pour des lieux de travail sains 2014-15 <i>sur les solutions pratiques pour les risques psychosociaux</i> , et des autres thèmes prioritaires visant à compléter le contenu de base de wiki-SST.	

**Objectif spécifique 3: Soutenir la définition d'une échelle de priorités en matière de recherche et d'actions dans le domaine de la SST en fournissant une vue d'ensemble de la sécurité et de la santé au travail au niveau européen à partir de données historiques et actuelles**

Pour affecter les ressources de manière efficace, les décideurs ont besoin d'informations précises sur l'ampleur et la sévérité relatives des problèmes auxquels ils sont confrontés.

Dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail, les priorités sont généralement fixées en fonction d'un ensemble de statistiques officielles et d'estimations scientifiques. C'est pourquoi dans sa stratégie 2009-2013, l'Agence a proposé d'examiner les données existantes ainsi que les méthodologies scientifiques utilisées pour évaluer la composante purement professionnelle des maladies et accidents du travail, et de classer ces informations en fonction de leur utilité afin de prendre des décisions en matière de politique préventive

En 2010-11 l'ERO a proposé la mise sur pied d'un projet de deux ans destiné à identifier, décrire et comparer les différentes méthodologies utilisées à l'heure actuelle pour établir des prévisions sur les maladies professionnelles et les accidents du travail. Ce projet sera suivi en 2012 par un réexamen des estimations du coût économique des accidents et des maladies. Le rapport rassemblera des informations sur les différentes estimations des coûts, au niveau tant national qu'international, et contiendra une description des différentes méthodologies utilisées pour le calcul de ces estimations – c'est essentiel pour comprendre leur comparabilité et leur exactitude. L'ERO organisera un atelier pour les experts en la matière et les parties prenantes de l'Agence en vue de consolider les résultats et de discuter des moyens de mieux présenter et utiliser l'information pour la prise de décisions sur la prévention.

<b>Objectif spécifique 3:</b>	
<b>Indicateur:</b>	<b>Cible:</b>
Informar le débat politique (long terme)	3 événements importants organisés tous les ans en partenariat avec des acteurs de l'UE.
Influence sur la recherche (long terme)	Augmentation (10 % par an) du nombre d'articles universitaires/médicaux citant l'Agence et/ou ses travaux.
Risques considérés comme pertinents et risques pertinents identifiés (court terme)	Augmentation progressive au fil des années: en 2013, au moins 60 % des experts indiqueront que l'ERO a identifié les risques pertinents.
Fiabilité de l'information (court terme)	Augmentation progressive au fil des années: en 2013, 80 % des experts indiqueront que les informations sont fiables.
<b>Principaux résultats:</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réexamen des estimations du coût des accidents et des maladies.</li> <li>- Atelier en vue de consolider le rapport et de discuter de sa diffusion avec les parties prenantes.</li> </ul>	

**Objectif spécifique 4: Favoriser le débat sur les conclusions de l'ERO et s'assurer de leur pertinence et de leur consolidation par le biais de discussions avec les groupes cibles et les bénéficiaires**

Étant donné que l'ERO se concentre sur de nouvelles risques, ses conclusions devront être examinées et validées avec les parties prenantes. Le double objectif est d'encourager le débat sur les conclusions et d'obtenir un feedback sur la pertinence du travail de l'ERO par rapport à ses publics cibles et sur la suite à donner à ses travaux.

L'Observatoire continuera d'organiser des ateliers et des séminaires à ces fins. Ces manifestations offrent un cadre idéal pour une interaction étroite avec les parties prenantes, mais présentent l'inconvénient de limiter le nombre de participants. Pour accroître les possibilités d'interaction avec la communauté de la SST au sens large, l'ERO va donc recourir à des médias sociaux afin de créer une communication bidirectionnelle avec ses publics cibles et d'obtenir un feedback sur son travail et ses futures priorités. Cela complètera les activités de diffusion plus traditionnelles, telles que la publication d'articles et de documents scientifiques et la participation à des conférences.

De plus, l'ERO va communiquer des données à la Commission pour lui fournir les éléments de base probants en vue de la formulation de la nouvelle politique de l'UE en matière de SST.

<b>Objectif spécifique 4:</b>	
<b>Indicateur:</b>	<b>Cible:</b>
Informier le débat politique	3 événements importants organisés tous les ans en partenariat avec des acteurs de l'UE.
Influence sur la recherche	Augmentation (10 % par an) du nombre d'articles universitaires/médicaux citant l'Agence et/ou ses travaux.
<b>Principaux résultats:</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation à des manifestations, publication d'articles et de documents scientifiques.</li> <li>- Séminaire sur les cancérigènes et le cancer professionnel en vue de consolider le document de travail élaboré en 2011</li> <li>- Publication en ligne de résumés des séminaires afin de garantir un accès élargi.</li> <li>- Développement de la communication sociale afin d'accroître l'interaction avec les parties prenantes</li> <li>- Fourniture de présentations PowerPoint pour diffuser les résultats des principaux rapports</li> </ul>	

**Objectif spécifique 5: Aider les responsables politiques et les fournisseurs d'informations sur la SST à soutenir davantage les entreprises par la réalisation d'enquêtes permettant de collecter des données en temps réel sur la gestion de la SST et sur les principaux risques émergents de SST**

L'élaboration de politiques et d'actions utiles doit se fonder sur des informations exactes sur la situation en cours. L'étude européenne des entreprises sur les nouveaux risques émergents (ESENER) représente l'unique source européenne de données uniformisées sur la gestion des questions liées à la SST sur les lieux de travail. Les enquêtes nationales ne donnent pas une vue globale et comparative de la situation dans les différents États membres et sont en principe axées sur les résultats en matière de santé professionnelle – à l'instar des études européennes telles que celle d'Eurofound (Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail).

L'ERO continuera d'analyser la multitude de données collectées via l'enquête ESENER. L'Agence, après consultation de ses parties prenantes, demandera d'autres analyses et une attention particulière sera accordée à des aspects susceptibles de contribuer utilement à l'évaluation de l'actuelle stratégie communautaire ainsi qu'aux travaux préparatoires relatifs à la future stratégie de l'UE.

L'Observatoire encouragera aussi la communauté des chercheurs, ses contractants et les autres parties intéressées à réaliser des analyses secondaires sur les données qu'il aura collectées pour diffusion ultérieure.

<b>Objectif spécifique 5:</b>	
<b>Indicateur:</b>	<b>Cible:</b>
Informier le débat politique (long terme)	3 événements importants organisés tous les ans en partenariat avec des acteurs de l'UE.
Influence sur la recherche (long terme)	Augmentation (10 % par an) du nombre d'articles universitaires/médicaux citant l'Agence et/ou ses travaux.
Risques considérés comme pertinents et risques pertinents identifiés (court terme)	Augmentation progressive au fil des années: en 2013, au moins 60 % des experts indiqueront que l'ERO a identifié les risques pertinents.
Fiabilité de l'information (court terme)	Augmentation progressive au fil des années: en 2013, 80 % des experts indiqueront que les informations sont fiables.
<b>Principaux résultats:</b>	
- Analyses secondaires des données ESENER	

**Objectif spécifique 6: Rechercher un consensus sur les recherches prioritaires en matière de SST, inviter les instituts de recherche nationaux sur la SST à fixer des priorités communes, à échanger sur leurs résultats et à intégrer les exigences en matière de SST dans leurs programmes de recherche**

La Stratégie communautaire actuelle invite l'Agence à «*encourager les instituts de recherche nationaux sur la santé et la sécurité à fixer des priorités communes, à échanger sur leurs résultats et à intégrer les exigences en matière de sécurité et de santé au travail dans leurs programmes de recherche*». Le rapport 2005 de l'Agence sur les priorités de la recherche dans le domaine de la SST, soumis pour inclusion dans l'actuelle stratégie de l'UE sur la SST et dans le 7<sup>e</sup> programme-cadre de recherche, a été abondamment cité dans divers documents de recherche et d'orientation. En 2012, l'ERO demandera une actualisation du rapport, ici encore en concertation avec toutes les grandes institutions de recherche en matière de SST et en particulier avec le réseau PEROSH (*Partnership for European Research in Occupational Safety and Health*).

L'Agence, à travers son partenariat dans le nouveau programme ERA sur la SST et ses contacts avec le réseau PEROSH, continuera de promouvoir une meilleure coordination des recherches et l'établissement de contacts plus étroits entre les organes de recherche sur la SST et les bailleurs de fonds de l'UE. Ce rapport et son suivi pourraient également s'avérer utiles pour préparer un éventuel 8<sup>e</sup> Programme-cadre pour la recherche (2014- ). L'Observatoire mettra également à jour ses informations en ligne concernant le financement de la recherche.

L'ERO suivra le travail engagé dans le cadre du nouveau programme ERA sur la SST en créant un «Forum sur les risques nouveaux et émergents» qui permettra aux chercheurs et aux décideurs politiques de se réunir une fois par an. Le forum 2012 examinera quelles devront être les priorités de recherche sur la SST au cours des sept prochaines années, discussions qui contribueront à la réalisation du projet précité.

<b>Objectif spécifique 6:</b>	
<b>Indicateur:</b>	<b>Cible:</b>
Risques considérés comme pertinents et risques pertinents identifiés (court terme)	Augmentation progressive au fil des années: en 2013, au moins 60 % des experts indiqueront que l'ERO a identifié les risques pertinents.
Exigences en matière de SST dans les programmes de recherche	Augmentation annuelle du nombre d'appels à propositions pour projets conjoints sur des questions de SST
<b>Principaux résultats:</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>- Mise à jour du rapport sur les priorités en matière de recherche sur la SST dans l'UE</li><li>- Forum sur les principales priorités de recherche</li><li>- Mise à jour des informations en ligne concernant le financement de la recherche</li></ul>	

## **4.2 Informations sur l'environnement professionnel**

### **4.2.1 Description et historique des activités**

Produire des informations sur les bonnes pratiques de prévention des risques de sécurité et de santé professionnels est indispensable à l'émergence d'une culture de la prévention du risque. Pour répondre à cette exigence, l'Agence mène des activités dans le domaine de l'information sur le cadre de travail.

Il existe d'ores et déjà un éventail important d'exemples de bonnes pratiques sur la prévention des risques en matière de SST dans toute l'Europe. En analysant et en diffusant ces informations à l'échelle européenne, l'Agence joue un rôle primordial. C'est pourquoi la diffusion de ces informations a constitué l'une des tâches les plus importantes de l'Agence depuis sa création.

Les priorités dans ce domaine d'activité ont été fixées par la stratégie 2009-2013 de l'Agence qui intègre la Stratégie communautaire 2007-2012 pour la sécurité et la santé au travail.

## 4.2.2 Objectifs spécifiques dans le domaine de l'information

Le travail dans le domaine de l'information sur le cadre de travail s'organise autour de quatre objectifs spécifiques destinés à favoriser l'objectif d'ensemble défini par la stratégie 2009-2013 de l'Agence:

### **Objectif spécifique 1: élaborer des supports d'information utiles, pratiques et de bonne qualité afin de soutenir les activités menées dans le cadre des campagnes sur des lieux de travail sains**

L'importance des activités de sensibilisation de l'Agence, notamment à travers les campagnes qu'elle organise, est clairement reconnue dans la Stratégie communautaire 2007-2012 sur la SST. De plus, l'analyse des campagnes précédentes s'est toujours avérée concluante. Une priorité clé des travaux menés dans le domaine de l'information sur l'environnement professionnel demeure la fourniture de contenu pour les campagnes successives sur des lieux de travail sains.

Le conseil de direction a sélectionné le thème *Améliorer la santé et la sécurité au travail grâce à la prévention* pour 2012-2013. La campagne a été organisée autour du double concept de leadership et de participation des travailleurs, qui est un élément clé d'une prévention réussie dans le domaine de la SST. En 2012, l'Agence continuera de fournir du matériel d'information pour la seconde année de la campagne, notamment pour soutenir la promotion des lauréats des prix récompensant des bonnes pratiques, en concertation avec le groupe consultatif sur la prévention et la recherche (PRAG).

Le thème pour la campagne 2014-15 est « Des solutions pratiques pour les risques psychosociaux ». L'Agence développera un document de contenu détaillé et commencera la préparation des produits. Cela sera effectué après consultation du PRAG et d'experts du sujet.

<b>Objectif spécifique 1:</b>	
<b>Indicateur:</b>	<b>Cible:</b>
Utilité des informations sur les bonnes pratiques	80 % des utilisateurs indiquent que les informations sont utiles.
<b>Principaux résultats:</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>- Produit d'information sur la gestion efficace de SST et participation des travailleurs.</li><li>- Matériel d'information pour les Prix aux bonnes pratiques.</li><li>- Supports d'information sur la campagne 2014-15 «Des solutions pratiques pour les risques psychosociaux»</li></ul>	

### **Objectif spécifique 2: renforcer les mesures de prévention en apportant des informations utiles et pratiques sur les bonnes pratiques en ce qui concerne les secteurs et les thèmes prioritaires**

Cet objectif est axé sur deux missions confiées à l'Agence dans le cadre de la stratégie communautaire 2007-12.

Premièrement, l'Agence doit collecter et diffuser des informations pour la mise en place des campagnes de promotion de la santé sur le lieu de travail, en combinaison avec la stratégie et les programmes communautaires de santé publique. À cette fin, elle a lancé un projet sur la **promotion de la santé sur le lieu de travail (PST)**, réalisé en étroite collaboration avec des acteurs pertinents dans ce domaine, en particulier le réseau européen pour la promotion de la santé au travail et la DG SANCO, et avec le soutien et les conseils du groupe d'experts en matière de PST.

En 2012, l'Agence élaborera du matériel sur des moyens concrets de mise en œuvre d'un «agenda du bien-être» sur le lieu de travail, dans le but d'identifier et de promouvoir les aspects du travail qui sont bénéfiques pour la santé. Cette action s'inscrit dans le droit fil des initiatives ciblées sur la promotion du bien-être et d'un environnement de travail positif au niveau tant national (p. ex. stratégies nationales en matière de SST) qu'international, notamment la déclaration d'Edimbourg du réseau européen pour la promotion de la santé au travail, le pacte européen de la DG SANCO ou la stratégie communautaire sur la SST, qui prévoit que *«(l)'organisation moderne du travail, de même que la santé et la sécurité dans l'environnement du travail, peuvent largement y contribuer [augmenter le taux moyen d'emploi des seniors] en garantissant le bien-être au travail, en maximisant la capacité de travailler de chacun et en prévenant la sortie prématurée du marché du travail»*. L'Agence continuera de recourir à des stratégies de promotion innovantes, y compris du matériel audiovisuel et des médias sociaux.

Deuxièmement, la stratégie communautaire identifie **l'intégration de la SST dans l'enseignement** à tous les niveaux comme un élément important pour l'émergence d'une culture de prévention des risques durable. Au cours de la période 2008-2011, l'Agence a produit diverses publications couvrant différents niveaux d'enseignement. En 2012, elle concentrera ses activités sur la diffusion de ces publications, dont la fourniture de matériel via wiki-SST, en étroite collaboration avec son groupe d'experts sur l'intégration de la SST dans l'enseignement, et dans une volonté de créer des synergies avec les travaux du réseau européen pour l'éducation et la formation à la sécurité et la santé au travail (ENETOSH). Il est essentiel, dans ce domaine, de transmettre les messages clés aux décideurs en matière de SST – en particulier au moment des travaux préparatoires relatifs à la prochaine stratégie de l'UE – de même qu'aux responsables politiques dans le domaine de l'enseignement. Parmi les utilisateurs cibles figurent aussi les personnes impliquées dans les activités concrètes de promotion et de mise en œuvre de l'éducation aux risques, menées directement auprès des étudiants au sein des classes. En concertation avec le groupe d'experts et sur la base des conclusions des travaux accomplis en 2011, l'Agence déterminera les autres informations pratiques éventuellement requises pour faciliter l'intégration de la SST dans l'enseignement.

En outre, l'Agence établira un suivi des travaux menés en 2009 (analyse documentaire sur *l'exposition aux nanoparticules sur le lieu de travail*) et en 2010 (analyse sur *la perception des risques et la communication sur les risques liés aux nanotechnologies sur le lieu de travail*) par la collecte d'informations sur les bonnes pratiques en matière de nanotechnologies, qui sont encore très lacunaires sur les lieux de travail. Hormis au stade de la production, les employeurs et les travailleurs en aval de la chaîne des utilisateurs ignorent pour la plupart qu'ils manipulent ou traitent de tels produits. Des mesures de prévention adéquates ne sont par conséquent pas prévues. En 2012, l'Agence établira un point d'entrée unique pour les nanomatériaux et produira du matériel informatif succinct et pratique (E-facts) destiné aux personnes présentes sur les lieux de travail afin de les informer de la présence de nanomatériaux – en particulier lors d'activités présentant des risques élevés d'exposition imprévue comme la construction, le traitement des déchets ou la maintenance –, de leurs risques potentiels pour la santé, des instruments d'évaluation des risques spécifiques disponibles et des mesures de prévention adéquates.

<b>Objectif spécifique 2:</b>	
<b>Indicateur:</b>	<b>Cible:</b>
Utilité des informations sur les bonnes pratiques:	80 % des utilisateurs indiquent que les informations sont utiles.
<b>Principaux résultats:</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informations sur les bonnes pratiques en matière de promotion du bien-être sur le lieu de travail et d'instauration d'un environnement de travail positif.</li> <li>- Matériel sur wiki-SST concernant la promotion de la santé sur le lieu de travail et l'intégration de la SST dans l'enseignement.</li> <li>- Diffusion de produits relatifs à «l'intégration de la SST dans l'enseignement» aux décideurs et aux utilisateurs finaux en collaboration avec des réseaux d'experts.</li> <li>- Informations pratiques destinées à la sensibilisation à la présence de nanomatériaux, à leurs risques potentiels et à l'adoption de mesures de prévention adéquates.</li> </ul>	



### **Objectif spécifique 3: soutenir les mesures de prévention en garantissant la pertinence continue des supports d'information existants**

L'Agence doit s'assurer que les nombreuses informations déjà publiées restent d'actualité et pertinentes. En 2012, la priorité sera accordée à la révision et la mise à jour de certains thèmes afin de répondre aux demandes des parties prenantes, en particulier la Commission européenne, aux fins du soutien de leurs activités. Les principales activités qui bénéficieront d'un soutien seront les suivantes:

- l'Année européenne 2012 du vieillissement actif;
- les «blessures par objets tranchants»: soutenir la diffusion d'informations pratiques pour faciliter la mise en œuvre effective de la directive 2010/32/UE (y compris l'orientation de la Commission attendue sous peu);
- la campagne du CHRIT sur les questions psychosociales: soutenir l'élaboration d'une série de mesures d'inspection;
- la fumée de tabac ambiante: soutenir les activités de sensibilisation;
- l'ergonomie/les troubles musculo-squelettiques: soutenir la Commission dans l'élaboration de ses futures initiatives en la matière;
- REACH et la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et mélanges (CLP): poursuivre les travaux sur la base des précédentes initiatives de sensibilisation aux effets de ces règlements sur le lieu de travail.

Le type de contribution pour chaque thème dépendra des demandes spécifiques adressées à l'Agence; il peut s'agir de publications sur support papier ou électronique, de séminaires, de médias sociaux, de points d'entrée unique, d'activités de mise en réseau, etc.

<b>Objectif spécifique 3:</b>	
<b>Indicateur:</b>	<b>Cible:</b>
Utilité des informations sur les bonnes pratiques	80 % des utilisateurs indiquent que les informations sont utiles.
<b>Principaux résultats:</b>	
- Révision et mise à jour des informations existantes sur les sujets prioritaires. - Soutien des initiatives de sensibilisation de la Commission, notamment sous la forme d'un point d'entrée unique et d'une fiche d'information révisés sur la SST et les travailleurs vieillissants (en liaison avec l'Année européenne 2012 du vieillissement actif organisée par la Commission).	

### **Objectif spécifique 4: améliorer la mise en œuvre de l'évaluation des risques dans les micro et petites entreprises (comptant de 1 à 49 employés) en renforçant la sensibilisation concernant la nécessité de réaliser une évaluation des risques et la façon de procéder à cette évaluation.**

La conception d'outils simples visant à faciliter l'évaluation des risques est reconnue comme un élément nécessaire par la stratégie communautaire 2007-2012, notamment pour les PME et les secteurs à hauts risques, afin de réduire le taux d'incidence des accidents du travail et des maladies professionnelles. L'enquête ESENER réalisée par l'Agence montre qu'en-dessous du seuil de 250 salariés, plus une entreprise est petite, moins elle contrôle les conditions et les lieux de travail. De même, si sept grandes entreprises sur dix effectuent elles-mêmes ces contrôles, seulement quatre sur dix des entreprises employant dix à cinquante personnes le font en interne, les autres faisant appel à des contractants externes.

Afin de remédier à cette situation, l'Agence poursuivra les travaux de conception et de mise en œuvre de **l'outil interactif d'évaluation des risques en ligne**. La collaboration des partenaires sociaux est cruciale tant pour l'élaboration du contenu que pour la diffusion de l'outil; leur participation est indispensable pour s'assurer que l'outil répond aux besoins réels des petites organisations dans un secteur spécifique et pour promouvoir les activités de

sensibilisation à son existence ainsi que son utilisation parmi leurs membres. En 2012, les travaux seront axés sur cette collaboration en vue:

- d'encourager l'élargissement de la communauté de l'évaluation des risques en ligne, qui soutiendra et favorisera la création de nouveaux outils. À cette fin, l'Agence mettra à disposition un service d'assistance;
- d'encourager l'utilisation de l'outil d'évaluation des risques en ligne par les micro et petites entreprises;
- de développer, de mettre à jour et de diffuser d'autres outils d'évaluation des risques en ligne créés par les autorités nationales et les partenaires sociaux sectoriels nationaux et européens, sur la base des outils pilotes créés en 2010 et 2011.

L'Agence travaillera également sur le concept d'un «catalogue» de solutions pratiques à l'appui de la mise en œuvre des plans d'action élaborés grâce à l'outil d'évaluation des risques en ligne, afin que les utilisateurs de cet outil puissent aussi planifier leurs activités de réduction ou d'élimination des risques en s'inspirant d'une série de solutions pratiques et d'études de cas bien établis.

<b>Objectif spécifique 4:</b>	
<b>Indicateur:</b>	<b>Cible:</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de mise en œuvre de l'évaluation des risques dans les petites et micro entreprises</li> <li>- Taux d'utilisation de l'outil d'évaluation des risques en ligne</li> <li>- Nombre d'accords conclus sur l'élaboration d'outils d'évaluation des risques en ligne; nombre d'outils d'évaluation des risques en ligne élaborés; nombre de plans de diffusion/promotion mis en œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectifs à fixer en termes d'orientation<sup>6</sup></li> <li>- Objectif à fixer en termes de taux</li> <li>- Objectifs à fixer</li> </ul>
<b>Principaux résultats:</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir la création de nouveaux outils d'évaluation des risques en ligne.</li> <li>- Élargir la communauté de concepteurs et d'utilisateurs d'outils d'évaluation des risques en ligne.</li> <li>- Prévoir un service d'assistance pour les concepteurs.</li> <li>- Propositions d'un concept de catalogue de solutions pratiques pour compléter l'outil d'évaluation des risques en ligne.</li> </ul>	

## 4.3 Communication, campagnes et promotion

### 4.3.1 Description et historique des activités

Pour créer une véritable culture de prévention des risques liés à la sécurité et la santé au travail, il est indispensable de pouvoir communiquer efficacement à l'intention de groupes cibles et de bénéficiaires multiples dont font partie les décideurs, les chercheurs, les partenaires sociaux et d'autres intervenants, ainsi que de les sensibiliser aux risques liés au cadre de travail et aux méthodes de prévention. Les activités de communication, de campagne et de promotion menées par l'Agence jouent un rôle important dans cette direction car elles permettent d'apporter à ces différents groupes cibles les informations disponibles dans ce domaine et d'en faire bénéficier les travailleurs européens, sur leur lieu de travail.

### 4.3.2 Objectifs spécifiques dans le domaine

<sup>6</sup> Objectifs à fixer lors de la formulation de la nouvelle stratégie de l'Agence en 2012-13.

Les activités de communication, campagnes et promotion sont centrées sur trois objectifs spécifiques qui contribuent à l'objectif général dans ce domaine d'activité.

**Objectif spécifique 1: sensibiliser les principaux groupes cibles à l'importance de travailler ensemble pour la prévention des risques via l'organisation d'une campagne paneuropéenne décentralisée**

Pour créer une culture dans laquelle sont efficacement gérés les risques liés à la santé et à la sécurité professionnelles, la sensibilisation à ces risques et à leur prévention est nécessaire, ce que reconnaît également l'actuelle stratégie communautaire sur la SST, qui confie à l'EU-OSHA la mission spécifique de poursuivre ses activités de campagne.

Celles-ci reposent sur plus de dix années d'expérience et sur un modèle décentralisé en vertu duquel l'Agence est soutenue par son réseau de points focaux nationaux pour la coordination et la mise en œuvre de ses campagnes au niveau national. La campagne sur des lieux de travail sains 2012-13, qui a pour thème «Ensemble pour la prévention des risques», sera lancée dans ce contexte; elle prendra en compte les enseignements tirés des évaluations externes des campagnes précédentes.

Les activités de campagne menées par l'Agence dans ce domaine sont étroitement liées à tous les autres domaines, mais plus particulièrement à celui de l'information sur l'environnement professionnel, dans le cadre duquel sont élaborés les produits d'information techniques pour la campagne. Les raisons qui motivent le choix des thèmes des campagnes sont également expliquées dans la section du présent document consacrée aux informations sur l'environnement professionnel.

La nouvelle campagne sur des lieux de travail sains mettra en avant le fait que le leadership et la participation des travailleurs sont essentiels pour la prévention des accidents et maladies professionnels et que le meilleur moyen de gérer les problèmes liés à la SST est d'instaurer un partenariat entre les employeurs, les travailleurs et leurs représentants. Elle sera officiellement lancée le 18 avril 2012 à l'occasion d'une conférence de presse à haut niveau, à laquelle participeront le commissaire en charge, un représentant de la présidence danoise de l'UE et le directeur de l'Agence. Le début de cette campagne sera également marqué par la promotion active du prix européen des bonnes pratiques. En 2012, l'Agence continuera de fournir à son réseau de points focaux nationaux (UE + EEE) un soutien pratique pour la mise en œuvre des activités de campagne au niveau national via le dispositif Assistance campagne européenne (ECAP), et notamment l'organisation de conférences et de séminaires et des actions médiatiques, ainsi que la production et la distribution de matériel de promotion de la campagne dans 24 langues. Parallèlement, l'Agence continuera de soutenir et de promouvoir son réseau existant de partenaires de campagne officiels. Cette même année, une panoplie d'outils de campagne en ligne en faveur de la SST sera constituée en vue de fournir aux experts dans le domaine des campagnes ou aux experts hors du secteur des communications intéressés par la SST des conseils pour la mise en œuvre d'actions de communication efficaces à bas prix. Enfin, elle travaillera avec les présidences danoise et chypriote du Conseil de l'UE afin de promouvoir les objectifs de la campagne.

En 2012, la stratégie relative à l'édition suivante de la campagne sur des lieux de travail sains (2014-15) sera élaborée en concertation avec les parties prenantes de l'Agence.

<b>Objectif spécifique 1:</b>	
<b>Indicateur:</b>	<b>Cible:</b>
Participation des parties prenantes aux campagnes	90 % des points focaux nationaux participent à l'ECAP. 60 % des partenaires de campagne officiels et 80 % des parties prenantes expriment leur satisfaction quant à leur participation et aux résultats de la campagne
Résultats des campagnes	Évaluation jugée positive
<b>Principaux résultats:</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mise en œuvre de la première année de la campagne sur des lieux de travail sains ayant pour thème «Ensemble pour la prévention des risques».</li> <li>– Lancement de la campagne.</li> <li>– Promotion du prix européen des bonnes pratiques.</li> <li>– Réunions sur un partenariat européen et engagement des partenaires de campagne aux niveaux national et européen.</li> <li>– Séminaires de campagne et ateliers aux niveaux de l'UE et des États membres (par l'intermédiaire du programme européen ECAP d'assistance aux campagnes)</li> <li>– Activités presse, médias et relations publiques aux niveaux de l'UE et national (via l'ECAP)</li> <li>– Création d'un ensemble d'outils de campagne en ligne en faveur de la SST</li> <li>– Réalisation de présentations lors de manifestations de campagne organisées par des tiers et participation à ces événements</li> <li>– Conférence conjointe Présidence chipriote/EU-OSHA</li> <li>– HWC 2012-13 ressources de campagne (publications imprimées, publications électroniques, distribution gratuite)</li> <li>– HWC 2014-15 Plan de campagne</li> </ul>	

**Objectif spécifique 2: maintenir l'Agence (site web compris) en tant que premier point de référence européen pour les informations en matière de la SST en utilisant les outils et canaux de communication appropriés pour atteindre les groupes cibles**

Atteindre les groupes cibles est l'un des principaux préalables à la contribution de l'Agence à une culture européenne de prévention des risques. Ces groupes cibles étant nombreux et disséminés, l'Agence doit communiquer dans plusieurs langues et sur différents supports. L'Agence communique via différents canaux et vecteurs de communication en fonction des groupes cibles qu'elle doit atteindre.

**Les activités de sensibilisation** sont réalisées pour communiquer sur le thème de la SST en général, et sur l'Agence et sa campagne pour des lieux de travail plus sains en particulier. En 2012, l'Agence organisera des activités de promotion de la SST en images, en utilisant les photos sélectionnées au terme du concours de photographie 2011 afin de produire une série de matériel promotionnel pour les 27 États membres de l'UE et les trois pays de l'EEE. Ces activités de sensibilisation pourraient également comprendre une quatrième édition du Prix du film «Lieux de travail sains», récompensant un film documentaire ayant pour thème l'individu au travail. Une décision finale quant à la reconduction de ce parrainage interviendra au vu des résultats d'une évaluation externe de ce dispositif de remise de prix, dont le rapport sera disponible au premier trimestre 2012. Des médias sociaux (blogs, Twitter, wiki-SST) seront utilisés pour élargir et diversifier les publics cibles.

Le site web de l'Agence est l'un de ses principaux instruments de communication à destination des groupes cibles. Il constitue l'un des portails et des sites web les plus élaborés au monde dans le domaine de la SST. Compte tenu de la répartition géographique et des caractéristiques des différents groupes ciblés par l'Agence, la communication électronique est un canal efficace; c'est la raison pour laquelle un certain nombre de **modifications validées par des tests d'utilisabilité seront apportées au site web** afin d'améliorer la visibilité de l'Agence sur internet. Au terme de divers types d'études menées en 2011, l'Agence élaborera une nouvelle stratégie d'information en ligne et un nouveau design pour son site web existant dans le cadre de sa prochaine stratégie. La plateforme et les outils d'évaluation des risques

en ligne seront développés plus avant en 2012 pour répondre aux besoins des nouveaux partenaires.

Cependant, certains groupes cibles ne peuvent être atteints via les communications électroniques. La publication de certains supports d'information reste donc nécessaire. L'Agence va donc continuer de produire des **publications papier** dont du matériel de campagne, des documents d'entreprise, des rapports d'information et des analyses documentaires.

Pour étendre la diffusion de ses informations et mieux cibler certains secteurs spécifiques et/ou les PME, l'Agence poursuivra le développement de **partenariats de communication** avec, par exemple, le réseau Entreprise Europe et les intermédiaires appropriés au niveau national.

Afin d'évaluer sa performance et de soutenir ce domaine, l'Agence poursuivra ses **activités régulières de suivi et d'évaluation** afin d'obtenir un retour d'information des utilisateurs le plus complet possible et de comprendre la façon dont le public considère la SST.

<b>Objectif spécifique 2:</b>	
<b>Indicateur:</b>	<b>Cible:</b>
Visibilité sur internet	Entre 1 million et 1,5 millions de visites sur le site web de l'Agence
Utilisation d'informations provenant d'Internet	3 à 5 pages consultées par visite
Visibilité pour les utilisateurs	10 % d'augmentation du nombre d'abonnés à la Lettre mensuelle de l'Agence (OSH-mail) par rapport à 2011
<b>Principaux résultats:</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre des campagnes de sensibilisation sur internet.</li> <li>- Renforcement de la présence de l'Agence dans les médias sociaux.</li> <li>- Élaboration du plan de publication 2012</li> <li>- Développement continué d'un platform pour l'OiRA</li> <li>- Élaboration d'une nouvelle stratégie d'information en ligne et nouveau design du site web de l'Agence</li> <li>- Élaboration du plan des points d'entrée unique du site web 2012</li> <li>- Organisation de la suite de la compétition de photographie</li> <li>- Organisation du Prix du cadre de travail sain décerné à des films documentaires portant sur le monde du travail lors du festival du documentaire DOK Leipzig – sous réserve d'une évaluation positive du troisième exercice.</li> </ul>	

### **Objectif spécifique 3: atteindre de manière efficace les groupes cibles déterminés via les affaires publiques, les relations média, et l'organisation d'événements et d'expositions**

Outre les campagnes et les activités de communication, l'Agence mène différentes activités de promotion. À ce titre, elle utilise les médias pour communiquer ses informations et informer le public de ses activités dans le domaine des relations publiques. Ces activités sont justifiées par le fait que l'Agence n'est évidemment pas en mesure d'entrer en contact direct avec tous les bénéficiaires et elle doit travailler à travers et avec les intermédiaires ciblés.

Les événements, conférences et expositions constituent un autre moyen important non seulement pour entrer en contact avec les groupes cibles, mais également pour pouvoir dialoguer avec eux.

En 2012, les activités seront principalement axées sur la promotion de la **nouvelle campagne sur les lieux de travail sains** par l'intermédiaire d'insertions et d'articles dans les principaux journaux et autres supports médiatiques généralistes et spécialisés, et en rappelant les faits marquants de la campagne, comme son lancement officiel en collaboration avec la présidence danoise de l'UE en avril, la Semaine européenne en octobre, le nouveau design du site web et les publications de campagne.

De nouvelles actions de promotion, outre celles lancées en 2011, seront entreprises pour soutenir l'initiative de la Commission européenne pour la lutte contre le tabagisme environnemental sur le lieu de travail, par la production d'un kit pédagogique convivial à utiliser sur le lieu de travail.

Les résultats du deuxième sondage d'opinion sur les aspects liés à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail – pour lequel des travaux de terrain auront été entrepris fin 2011 – seront diffusés début 2012 sur la base du modèle utilisé en 2009 pour le premier sondage d'opinion.

Par ailleurs, à la suite du lancement officiel de l'outil d'évaluation des risques en ligne lors du 19<sup>e</sup> Congrès mondial tenu à Istanbul à la mi-septembre 2011, une stratégie de diffusion visant à impliquer davantage de parties prenantes dans le processus sera élaborée et mise en œuvre. Des actions initiales de promotion pourraient également être entreprises au niveau des utilisateurs finaux afin de tester et d'évaluer l'utilisation effective de l'outil sur le lieu de travail.

Une stratégie de promotion et de diffusion d'un ensemble d'outils d'enseignement en ligne sur la série Napo (achevée et testée en 2011) sera mise en œuvre dans tous les États membres, en association étroite avec les autorités nationales correspondantes du domaine de l'éducation. Cette initiative renforcera aussi l'initiative générale de l'Agence visant à poursuivre la diffusion et la promotion des publications et matériels relatifs à l'intégration de la SST dans les activités pédagogiques.

La Commission bénéficiera par ailleurs d'un soutien en termes de promotion et de couverture médiatique pour d'autres initiatives, dont l'Année européenne du vieillissement actif, les troubles musculo-squelettiques et la campagne du CHRIT concernant les questions psychosociales, accompagnées d'une veille médiatique permettant d'en évaluer l'impact.

Des activités de promotion spécifiques seront également prévues pour soutenir le projet d'une approche prospective à moyen terme destinée à identifier les nouveaux risques en matière de SST, qui aura déjà produit à ce stade divers scénarios à utiliser pour stimuler les débats des décideurs politiques.

<b>Objectif spécifique 3:</b>	
<b>Indicateur:</b>	<b>Cible:</b>
Engagement des médias	Publication de 10 à 12 communiqués de presse
Couverture par la presse	1 000 à 1 500 coupures de presse
Implication et visibilité dans des événements/expositions	Présence de l'Agence matérialisée par la tenue d'un stand lors de 4 à 5 expositions ou conférences européennes sur la SST
<b>Principaux résultats:</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport annuel général 2011</li> <li>- Activités Presse et RP dont communiqués de presse, articles et conférences de presse</li> <li>- Stratégie de diffusion et de promotion de l'outil d'évaluation des risques en ligne</li> <li>- Actions promotionnelles ciblées sur le tabagisme environnemental, sondage d'opinion, etc.</li> <li>- Stratégie de distribution d'outils d'enseignement en ligne concernant Napo</li> <li>- Présentations, participation active de membres de l'Agence à des conférences et des expositions européennes et internationales et/ou tenue d'un stand lors de manifestations, et/ou diffusion des documents de l'Agence</li> <li>- Publications (rapports, fiches d'information, DVD Napo, etc.) et matériel promotionnel distribué dans toute l'Europe et au-delà pour toucher notre public-cible</li> <li>- Activités communes avec les présidences de l'UE (Danemark et Chypre) afin d'inscrire les questions de SST à leur ordre du jour</li> <li>- En collaboration avec l'office de liaison de Bruxelles, promotion des projets de l'Agence et de sa coopération en matière de SST dans le cadre du dialogue social européen sectoriel, avec une attention particulière sur l'outil d'évaluation des risques en ligne.</li> </ul>	

## 4.4 Travail en réseau et coordination

Créer une culture permettant de prévenir les risques en matière de SST requiert au préalable que des liens se nouent entre les acteurs concernés. De ce fait, l'Agence s'attache tout particulièrement à développer des réseaux d'échange, de collecte et de diffusion de l'information.

Il existe en Europe des ressources importantes pour améliorer la SST, mais il est nécessaire, pour les exploiter au maximum, de développer des réseaux solides. Répondre à ce besoin est l'un de nos objectifs. Un autre de nos objectifs est de jeter les fondations de la mise en place du programme de travail de l'Agence en engageant des partenaires du réseau européen. De bons réseaux sont nécessaires pour recueillir les meilleures informations, de les faire analyser par les meilleurs experts et de les communiquer efficacement aux bénéficiaires finaux.

Les réseaux de l'Agence englobent les réseaux de prise de décision du conseil de direction, du Bureau et des groupes de consultation, les réseaux des points focaux et les réseaux de groupes d'experts qui sont des acteurs clés de la mise en œuvre du plan de gestion, les réseaux européens, les partenaires des réseaux internationaux, et les activités menées dans les pays candidats et potentiellement candidats. Étroitement liées aux activités de mise en réseau: les activités qui visent à assurer que l'Agence est en mesure d'atteindre ses objectifs, par le biais de la programmation, du suivi et de l'évaluation.

Outre la mise en réseau, ce domaine d'activité comprend la fourniture de conseils juridiques, les vérifications financières, ainsi que la coordination des activités de traduction de l'Agence.

### 4.4.1 Objectifs spécifiques dans le domaine

Six objectifs spécifiques ont été définis pour le domaine d'activité «Mise en réseau et coordination» afin d'atteindre l'objectif général.

**Objectif spécifique 1: contribuer, avec la participation des membres du conseil de direction et du Bureau, à la réalisation de la mission et de la vision de l'Agence de manière efficiente et efficace**

Les rôles respectifs du conseil de direction et du Bureau sont clairement définis dans le règlement fondateur de l'Agence et expliqués en détail dans le document sur la gouvernance de celle-ci. Le conseil de direction est responsable des choix stratégiques, notamment en ce qui concerne les stratégies, les programmes de travail et les budgets, surveille leur mise en œuvre et demande par conséquent des comptes à l'Agence. Le conseil joue donc un rôle primordial dans le succès des actions entreprises par l'Agence pour atteindre ses objectifs tels qu'ils sont définis dans sa stratégie 2009-2013.

Le conseil de direction est composé de salariés, d'employeurs et de représentants des gouvernements de tous les États membres ainsi que de la Commission, ce qui représente une opportunité unique de faire participer les décideurs les plus appropriés aux décisions les plus importantes. Ceci offre également la possibilité d'engager des partenaires de réseau essentiels pour la mise en œuvre des décisions prises.

En 2012, l'Agence se concentrera sur la formulation de sa nouvelle stratégie.

<b>Objectif spécifique 1:</b>	
<b>Indicateur:</b>	<b>Cible:</b>
Engagement des parties prenantes dans les États membres	75 % de participation par chacun des groupes d'intérêt au sein du conseil de direction, 80 % de participation totale aux réunions du conseil de direction
<b>Principaux résultats:</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>- Préparation de la nouvelle stratégie de l'Agence pour adoption en 2013.</li><li>- Adoption de l'analyse et de l'évaluation du rapport d'activité 2011.</li><li>- Adoption du plan de gestion 2013 et du budget 2013.</li></ul>	

**Objectif spécifique 2: constituer, via le développement du réseau de points focaux et des réseaux nationaux, un réseau efficace contribuant significativement à la performance de l'Agence dans les domaines de la collecte et de la diffusion d'informations**

Pour atteindre ses objectifs, l'Agence doit avoir accès à un réseau constitué des principales institutions actives en matière de SST dans chaque État membre. Ce réseau aiderait l'Agence dans ses activités de collecte et de diffusion de l'information. Comme nous l'avons déjà vu, il existe en Europe des ressources pour la SST qui sont importantes mais trop éparpillées; il faudrait donc que l'Agence regroupe ces ressources pour réaliser ses objectifs. Cela permettrait à l'Agence d'éviter la duplication de connaissances déjà disponibles au niveau national et de faire appel aux principales institutions nationales en matière de SST pour mieux communiquer.

L'efficacité d'un réseau de points focaux repose en grande partie sur des réseaux nationaux bien développés impliquant des partenaires sociaux et d'autres partenaires du domaine de la SST au niveau de l'État membre. À travers ces réseaux, l'Agence peut faire participer à ses activités un nombre très élevé de partenaires européens.

En 2012, les travaux de l'Agence avec les points focaux et leurs réseaux nationaux resteront axés sur l'apport d'un soutien à des réseaux et activités spécifiques en fonction des besoins identifiés.

<b>Objectif spécifique 2:</b>	
<b>Indicateur:</b>	<b>Cible:</b>
Engagement des parties prenantes dans les États membres	700 parties prenantes actives dans les 27 États de l'UE et au moins trois événements de points focaux (réunions de réseau et événements de parties prenantes) par pays
<b>Principaux résultats:</b>	
Activités de coordination, en particulier pour les réunions des points focaux	

**Objectif spécifique 3: contribuer, en coordonnant les relations de l'Agence avec les institutions de l'UE et d'autres parties prenantes européennes de premier plan, à la pertinence et à la sensibilisation du public au travail de l'Agence, en direction de ces groupes, et au sein de ces groupes**

Les institutions de l'UE et les parties prenantes connexes (notamment les partenaires sociaux au niveau européen) sont des partenaires et des groupes cibles importants pour l'Agence. D'un côté, il est important que les activités de l'Agence soient pertinentes à l'égard de ces groupes, ce qui requiert une coordination attentive. De l'autre côté, il est également important que les institutions et les autres parties prenantes européennes soient informées des résultats obtenus par l'Agence car elles peuvent significativement en promouvoir l'impact.

En 2012, l'Agence continuera de prendre part aux activités du groupe de travail sur la mise en œuvre de la stratégie communautaire et le programme d'action du Comité consultatif, établi par le Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu de travail et chargé d'assister la Commission dans l'élaboration d'une révision à mi-parcours de la stratégie communautaire 2007-2012, en contribuant à l'élaboration de la prochaine stratégie de l'UE pour, tant dans sa phase de réflexion que dans sa phase de rédaction. Le rôle de l'Agence au cours de cette phase préparatoire est de soumettre, en guise de contribution, les résultats de ses dernières études, de veiller à la cohérence avec son programme de travail et de tirer profit des évaluations externes qu'elle a réalisées au regard de sa propre stratégie.

Les activités de mise en réseau au niveau européen permettent de soutenir tous les grands projets de l'Agence, en veillant par exemple à ce que le Parlement européen soit tenu pleinement informé des progrès de l'outil d'évaluation des risques en ligne ou des toutes dernières données ESENER. Une attention particulière sera accordée au déroulement des travaux sur les «emplois verts» de façon à toucher le plus vaste public possible.



Les contacts sont établis à tous les niveaux et garantissent à l'Agence un soutien pour ses activités internationales réalisées en qualité de coordinateur au sein du dialogue UE – États-Unis sur la santé et la sécurité au travail. Le bureau de liaison de Bruxelles soutiendra la Commission dans la préparation de la prochaine conférence commune américano-européenne qui doit se tenir à Bruxelles en juin 2012.

Ces activités englobent aussi des actions de grande envergure menées en collaboration avec de nombreuses organisations dans le cadre du dialogue social européen, qui réunit des organisations patronales et des syndicats de toute l'Europe pour travailler sur des projets, des avis et des propositions législatives communs.

En mars 2011, l'Agence cessera d'opérer en tant que présidente du réseau européen des chefs d'agence. Elle continuera toutefois de présider la troïka de ce réseau jusqu'au premier trimestre 2012, assurant sa participation active aux travaux du groupe de travail interinstitutionnel sur l'avenir des agences.

<b>Objectif spécifique 3:</b>	
<b>Indicateur:</b>	<b>Cible:</b>
Pertinence des activités de l'Agence	80 % des utilisateurs approuvant la pertinence des programmes/activités de l'Agence pour les groupes ciblés
<b>Principaux résultats:</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Synergies entre les travaux du Comité consultatif sur les stratégies européennes et les travaux de recherche et en matière de bonnes pratiques de l'Agence.</li> <li>- Diffusion continue des informations de l'Agence aux institutions européennes, aux acteurs du dialogue social européen et aux autres parties prenantes européennes.</li> <li>- Interface entre les activités européennes et les activités internationales aux fins d'une collaboration sans heurts.</li> </ul>	

**Objectif spécifique 4: contribuer, à travers la coordination des relations de l'Agence avec les partenaires internationaux, à la pertinence et à la sensibilisation du public au travail de l'Agence, en direction de ces groupes, et au sein de ces groupes**

Afin de fournir les meilleures informations possibles, l'Agence doit collaborer étroitement avec des partenaires situés hors de l'Union européenne (comme les pays de l'AELE ou les pays PEV), hors d'Europe (avec par exemple NIOSH, le National Institute for Occupational Safety and Health, aux États-Unis) et avec des organismes internationaux tels que l'OIT et l'OMS. La collaboration et l'échange d'informations avec des organisations anciennes et nouvelles, telles que la Commission internationale de la santé du travail (CIST), l'Association internationale d'hygiène du travail (IOHA), l'Association internationale de l'inspection du travail (AIIT), l'AISS et l'IPWL peuvent être bénéfiques pour les deux parties grâce au renforcement des objectifs communs des organes, à l'utilisation efficace des ressources et à l'utilisation de plateformes communes pour la diffusion du message de prévention qui en découle.

EU-OSHA continuera de travailler avec l'OIT et l'OMS pour garantir le développement de synergies grâce aux informations pertinentes détenues sur les stratégies internationales et européennes, tout en évitant une duplication inutile des efforts. L'Agence participera au Congrès UE – États-Unis qui se tiendra en 2012. Le cas échéant, elle assurera la coordination entre ses activités européennes et ses activités internationales.

Le degré de coopération, et les partenaires, seront déterminés par l'identification d'exigences en matière de partage d'informations entre l'Agence et ses partenaires internationaux. L'Agence s'efforcera en particulier d'obtenir un soutien international pour ses activités de campagne et de promotion.

<b>Objectif spécifique 4:</b>	
<b>Indicateur:</b>	<b>Cible:</b>
Engagement auprès d'organismes internationaux et d'États tiers	8 activités de mise en réseau avec des organes internationaux et des États non-membres
<b>Principaux résultats:</b>	
Activités de coordination	

**Objectif spécifique 5: prendre des mesures préparatoires visant à faciliter la participation future des Balkans occidentaux et de la Turquie au réseau et aux activités de l'Agence, ainsi qu'à encourager la coopération entre ces deux régions**

Les activités menées au titre de cet objectif doivent être financées par la Commission en vertu d'un accord de contribution (programme IPA III). Le programme devrait être mis en œuvre d'ici décembre 2011 et se poursuivra jusqu'à la fin novembre 2014, pour une durée de 36 mois.

Afin de préparer les pays candidats (les Balkans occidentaux et la Turquie) à devenir des candidats actifs et à part entière de l'Agence avant qu'ils n'entrent dans l'UE, l'Agence leur apportera un soutien pour renforcer les points focaux et les réseaux d'information nationaux et tripartites et les impliquera dans ses activités.

En 2012 les pays participants seront encouragés à participer en tant qu'observateurs au réseau des points focaux de l'Agence, au réseau du groupe d'experts et à d'autres projets de l'Agence. Les activités qui bénéficieront d'un soutien couvrent les domaines spécifiques suivants: participation à des réunions avec l'Agence (en tant que point focal ou groupe d'experts, et lors d'autres réunions), réaliser des missions dans les pays et visiter des points focaux, rencontrer les partenaires du réseau national, en organisant des séminaires visant à accroître la compréhension du fonctionnement et des opérations de l'Agence, et (plus important) le rôle que les points focaux et le réseau national devraient jouer au sein de l'Agence. Les points focaux recevront un soutien pour organiser la composante nationale des campagnes européennes de sensibilisation menées par l'Agence et la distribution de prix récompensant les bonnes pratiques. L'Agence assurera la promotion du Concours européen de photographie, de l'outil interactif d'évaluation des risques en ligne et de l'enquête ESENER dans les différents pays. Le personnel de l'Agence ainsi que des membres du réseau et des experts externes effectueront des missions dans les pays bénéficiaires afin de participer aux événements de la campagne de même qu'aux formations ou aux séminaires organisés à l'échelon national. L'Agence interviendra aussi dans la promotion et la diffusion de ses supports d'information rédigés dans les langues des pays respectifs.

<b>Objectif spécifique 5:</b>	
<b>Indicateur:</b>	<b>Cible:</b>
Participation active aux activités de l'Agence	Au moins trois événements de point focal (deux réunions de réseau et un événement de sensibilisation lié à la campagne européenne) par pays participant au programme
<b>Principaux résultats:</b>	
Établissement de points focaux dans les pays du programme Activités de campagne dans les pays du programme Supports d'information de l'Agence diffusés dans les différentes versions linguistiques pertinentes	

**Objectif spécifique 6: contribuer, par l'élaboration de programmes et de systèmes de suivi et d'évaluation adéquats, à la pertinence et à l'efficacité des actions de l'Agence**

L'Agence est une organisation en réseau, ce qui lui pose des défis spécifiques en termes de fonctionnement. Même si le principal avantage de la mise en réseau des activités est de permettre à l'Agence de rayonner davantage que si elle travaillait de manière isolée, cette gestion implique une gestion relativement complexe.

Pour parvenir à fonctionner en réseau, l'Agence doit notamment mettre en œuvre une procédure de planification impliquant toutes les parties prenantes concernées afin de garantir la pertinence des stratégies et des plans de gestion, des activités de surveillance et d'évaluation qui constituent la base du processus décisionnel à travers une meilleure information sur les résultats et l'impact du travail accompli, ainsi qu'une gestion efficace des risques liés à la poursuite des objectifs fixés.

En 2012, les activités de l'Agence se concentreront sur la préparation de sa nouvelle stratégie indiquant la voie à suivre pour la prochaine période de planification. La stratégie définira l'impact escompté de l'Agence ainsi que les principales activités à mettre en œuvre à cette fin. Des références clés pour la nouvelle stratégie seront la troisième évaluation externe majeure de l'Agence – cette troisième évaluation porte sur les résultats de la stratégie 2009-2013 et sera achevée vers la fin 2011 – et la nouvelle stratégie attendue de l'UE en matière de SST. Elle sera accompagnée d'une évaluation ex-ante, d'une évaluation des risques et d'une consultation externe adéquates, ainsi que d'un cadre pour l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs.

<b>Objectif spécifique 6:</b>	
<b>Indicateur:</b>	<b>Cible:</b>
Pertinence des activités de l'Agence	80 % des utilisateurs approuvant la pertinence des programmes/activités de l'Agence pour les groupes ciblés
<b>Principaux résultats:</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation de la nouvelle stratégie de l'Agence.</li> <li>- Évaluation ex-ante de la nouvelle stratégie de l'Agence.</li> <li>- Plan de gestion pour 2013.</li> <li>- Rapport d'activité annuel pour 2011.</li> <li>- Mise en œuvre du plan d'évaluation pour 2012 et formulation du plan pour 2013.</li> <li>- Consultation(s) des parties prenantes</li> <li>- Rapports réguliers sur les progrès de la mise en œuvre du plan de gestion et de la stratégie</li> </ul>	

## 4.5 Gestion des ressources

La finalité des activités administratives de l'Agence est de promouvoir une gestion saine de ses propres ressources humaines et financières et de garantir une affectation cohérente de ces ressources afin d'atteindre les objectifs de la stratégie et du plan de gestion.

La gestion des ressources s'effectuera dans un contexte rendu particulièrement difficile par la réforme à venir concernant le personnel et par le nouveau règlement relatif au cadre financier pluriannuel.

Une attention particulière sera accordée à la mise en place de procédure de contrôle interne, de comptabilité et de reporting efficaces. Par ailleurs, les services généraux nécessaires au fonctionnement de l'Agence, tels que les technologies de l'information et de la communication ainsi que la gestion documentaire, sont des fonctions clés.

L'Agence est attentive au dialogue social et accorde une grande importance à la participation des représentants du personnel dans les domaines d'activité qui les concernent.

En plus de son travail quotidien, l'Agence mènera également des activités plus spécifiques telles que la mise en œuvre d'un système informatique de gestion des Ressources Humaines (Allegro), et de gestion des contrats.

<b>Objectif spécifique 1: Gestion saine des ressources humaines et financières de l'Agence</b>	
<b>Indicateur:</b>	<b>Cible:</b>
Décharge Rapports d'audit sur la gestion des ressources Mise en œuvre du budget (en particulier, titre opérationnel) Nombre de jours de formation accordés au personnel  Organisation et exécution des procédures de sélection pour pourvoir les postes vacants	Positive Positifs  Augmentation  Augmentation par rapport à l'année précédente  Recrutement ponctuel en fonction des besoins; pas de candidatures spontanées; nombre de postes vacants; recrutement du directeur finalisé en temps voulu
<b>Principaux résultats:</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre de l'application Allegro pour la gestion des ressources humaines.</li> <li>- Mise en œuvre de l'outil informatique de gestion des contrats.</li> <li>- Conclusion de l'accord de siège et identification de nouveaux locaux adaptés.</li> </ul>	

## Annexe I: Informations sur les indicateurs définis dans la stratégie 2009-2013 de l'Agence<sup>7</sup>

L'Agence souhaite devenir le centre européen d'excellence pour les informations sur la sécurité et la santé au travail, en promouvant une culture préventive visant à rendre les lieux de travail européens actuels et futurs à la fois plus sûrs, plus sains et plus productifs (vision)	
Indicateurs	Résultats à la fin 2010
Impact sur la sensibilisation	67 % des répondants attribuent une note supérieure à 3 sur une échelle de 1 à 5 pour évaluer la progression du niveau de sensibilisation en Europe depuis trois ans (1 indiquant une nette régression, 5 indiquant une forte progression). Ce chiffre tombe à 62 % lorsque la même question leur est posée à propos de leur propre pays. <sup>8</sup>
	91 % attribuent une note supérieure à 2 sur une échelle de 1 à 5 pour évaluer la contribution de l'Agence à une plus grande sensibilisation à la SST en Europe (1 signifiant «aucune contribution», 5 signifiant «une très grande contribution»). Ce chiffre tombe à 68 % lorsque la même question leur est posée à propos de leur propre pays. <sup>9</sup>
	62 % confirment avoir pris des mesures d'amélioration de la SST fondées sur les informations émanant de l'Agence. <sup>10</sup>
	88 % attribuent une note supérieure à 2 sur une échelle de 1 à 5 pour évaluer la pertinence des activités de l'Agence par rapport aux besoins essentiels en matière de SST (1 signifiant «aucune pertinence», 5 signifiant «une très grande pertinence»). <sup>11</sup>
	Sur une échelle de 1 à 5 (1 signifiant «pas du tout utile» et 5 signifiant «très utile», les chiffres sont des moyennes pour l'ensemble de la population), toutes les rubriques du site web de l'Agence obtiennent une note de 3,27 ou plus. Les rubriques dont le score est le plus élevé sont celles des bonnes pratiques et des publications (3,97 et 3,87 respectivement). <sup>12</sup>
	70 % des Européens déclarent être assez bien informés ou très bien informés concernant la SST. <sup>13</sup>
	12 % d'entreprises employant 10 personnes ou plus ont utilisé les informations sur la sécurité et la santé de l'Agence, tandis que 30 % déclarent connaître l'Agence. <sup>14</sup>
	64 % des Européens estimaient en 2009 que la situation en matière de SST s'était améliorée au cours des cinq dernières années. <sup>15</sup>

<sup>7</sup> Les données sont présentées conformément aux mesures définies dans l'évaluation des impacts de la stratégie 2009-2013 de l'Agence

<sup>8</sup> Enquête réalisée auprès du réseau EU-OSHA (2010)

<sup>9</sup> Enquête réalisée auprès du réseau EU-OSHA (2010)

<sup>10</sup> Enquête réalisée auprès du réseau EU-OSHA (2010)

<sup>11</sup> Enquête réalisée auprès du réseau EU-OSHA (2010)

<sup>12</sup> Enquête réalisée auprès du réseau EU-OSHA (2010)

<sup>13</sup> EU-OSHA, Sondage d'opinions paneuropéen concernant la santé et la sécurité au travail, 2009, [http://osha.europa.eu/en/statistics/eu-poll/slides/Package\\_France.pdf](http://osha.europa.eu/en/statistics/eu-poll/slides/Package_France.pdf)

<sup>14</sup> Enquête ESENER

<b>Identifier les risques nouveaux et émergents en fournissant des informations fiables et exhaustives à ce sujet, qui soient utiles et pertinentes pour le public cible clé</b>	
<b>Indicateurs</b>	<b>Derniers résultats connus</b>
Informier le débat politique et la recherche par l'utilisation du matériel de l'Agence dans des documents d'orientation et de recherche	53 évènements clés organisés avec la participation active de l'Agence conjointement avec les principales parties prenantes afin de présenter et de discuter les résultats de l'ERO en 2010.
Fiabilité des informations émanant de l'Observatoire européen des risques	97 % des répondants attribuent une note supérieure à 2 sur une échelle de 1 à 5 pour évaluer la fiabilité des informations émanant de l'Observatoire européen des risques (1 signifiant «pas fiables du tout», 5 signifiant «très fiables»). <sup>16</sup>
Identification des risques nouveaux ou émergents	93 % des répondants attribuent une note supérieure à 2 sur une échelle de 1 à 5 pour évaluer le degré de réussite de l'Observatoire européen des risques dans l'identification des risques nouveaux ou émergents les plus pertinents (1 signifiant «aucune réussite», 5 signifiant «un haut degré de réussite»). <sup>17</sup>
<b>Aider les personnes impliquées dans le domaine de la SST à développer une culture de la prévention des risques en identifiant et en échangeant des bonnes pratiques de SST. Pour cela, nous fournirons des informations pratiques et conviviales sur la prévention des maladies professionnelles et des accidents du travail.</b>	
<b>Indicateurs</b>	<b>Derniers résultats connus</b>
Couverture des besoins en information	90 % des répondants attribuent une note supérieure à 2 sur une échelle de 1 à 5 pour évaluer l'exhaustivité des informations fournies par l'Agence en matière de bonnes pratiques (1 signifiant «pas complètes du tout», 5 signifiant «très complètes»). <sup>18</sup>
Utilité des informations sur les bonnes pratiques	L'évaluation moyenne de l'utilité des cinq publications de l'Agence est de 4,3 sur une échelle de 1 à 5 (5 signifiant «très utiles»). Toutes les publications ont obtenu un score de 4 ou 5 de la part de plus de 80 % des répondants. De plus, pour chaque publication, 79 % au moins estiment qu'elle est susceptible de faire passer ses messages clés au public cible. <sup>19</sup>

<sup>15</sup> EU-OSHA, Sondage d'opinions paneuropéen concernant la santé et la sécurité au travail, 2009, [http://osha.europa.eu/en/statistics/eu-poll/slides/Package\\_France.pdf](http://osha.europa.eu/en/statistics/eu-poll/slides/Package_France.pdf)

<sup>16</sup> Enquête réalisée auprès du réseau EU-OSHA (2010)

<sup>17</sup> Enquête réalisée auprès du réseau EU-OSHA (2010)

<sup>18</sup> Enquête réalisée auprès du réseau EU-OSHA (2010)

<sup>19</sup> EU-OSHA, *On-line survey to the Publications User Panel* (Enquête en ligne auprès du groupe d'utilisateurs des publications), 2009, <http://osha.europa.eu/en/teaser/Files/Online-Survey-to-the-Publications-User-Panel.pdf>

Utilisation des informations sur les bonnes pratiques	65 % des répondants attribuent une note supérieure à 2 sur une échelle de 1 à 5 pour évaluer l'ampleur du bénéfice que leur organisation a retiré des informations sur les bonnes pratiques émanant de l'Agence. <sup>20</sup>
<b>Conserver et développer la position de l'Agence en tant que point de référence européen dans le domaine de la SST et veiller à ce que l'Agence et son réseau soient en mesure de fournir des informations ciblées en temps opportun. Notre principal objectif est d'atteindre les groupes cibles correspondant aux différentes activités</b>	
<b>Indicateurs</b>	<b>Derniers résultats connus</b>
Visibilité sur internet	1 015 471 visiteurs uniques au cours du premier semestre 2011 (contre 998 859 pour le premier semestre 2010). 1 273 532 visites au cours du premier semestre 2011 (contre 1 273 463 pour le premier semestre 2010). 4,05 pages consultées par visite au cours du premier semestre 2011 (contre 3,95 pour le premier semestre 2010). <sup>21</sup>
Couverture presse	L'ensemble des coupures de presse provenant de diverses sources disponibles montrent que 434 articles ont été publiés sur l'Agence de janvier à juin (1489 articles publiés pour l'année 2010 tout entière). On notera que ces chiffres dépendent fortement de la distribution des activités sur l'année et des ressources consacrées à la recherche de citations.
Participation des parties prenantes aux campagnes	52 partenaires de campagnes officiels à la mi-2011 (41 à la fin 2010), notamment les organisations représentant les acteurs sociaux, les sociétés multinationales et les organisations non-gouvernementales.
<b>Développer et maintenir les réseaux stratégiques et opérationnels de l'Agence en Europe et au-delà; permettre à ces réseaux de contribuer utilement au travail de l'Agence en augmentant la pertinence, l'efficacité et/ou l'efficacéité de ses activités.</b>	
<b>Indicateurs</b>	<b>Derniers résultats connus</b>
Engagement des parties prenantes dans les États membres	Taux de participation aux réunions du conseil de direction à l'exclusion de la dernière réunion de 2011 (les chiffres entre parenthèses sont ceux de 2010) : Salariés 67 % (69 %); Employeurs 68 % (57 %); Gouvernements 79 % (83 %)
	712 membres de réseaux nationaux en 2010 (740 en 2009).
	108 réunions des réseaux nationaux organisées dans les États membres en 2010 (76 en 2009).

<sup>20</sup> Enquête réalisée auprès du réseau EU-OSHA (2010)

<sup>21</sup> Données internes, un visiteur unique est un visiteur qui s'est rendu sur notre site au moins une fois pendant un mois. Les pages consultées sont le nombre de pages demandées par tous les visiteurs. Durant une visite, un utilisateur demande généralement différentes pages pour trouver l'information recherchée. Les statistiques excluent les visites de l'Agence et les visites de robots web.

